

ASAF



Mémoire et vérité

Paris le 17 janvier 2016

Le général (2s) Henri Pinard Legry,
président de l'Association de soutien à l'armée française (ASAF)

à

Monsieur le sénateur Gilbert Roger,
vice - président de la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale
et des forces armées du Sénat.

Monsieur le sénateur,

Comment, en tant que vice-président de la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées, avez-vous pu tenir des propos aussi décalés, biaisés et pour tout dire affligeants, à l'encontre des « *militaires retraités* », lors de la dernière audition du chef d'état-major des Armées ? Il ne vous aura pas échappé que ce dernier n'a pas répondu à votre question estimant sans doute qu'elle était hors de propos. J'ose croire que le silence des autres sénateurs sur ce sujet était la marque d'une désapprobation polie et gênée.

Car enfin, arguant que vous n'avez pas entendu « *les sénateurs de la commission dire autre chose que leur confiance et leur soutien aux armées* », vous vous êtes permis de demander au général de Villiers de rappeler à l'ordre « *des militaires retraités qui critiquent sans cesse la politique menée* ».

L'utilisation de cette apparente et fausse réciprocité serait-elle la marque d'un esprit incohérent, voire sectaire ou ségrégationniste, oubliant que les militaires en retraite sont des citoyens français qui ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres ? Ils ne sont pas tenus au silence et bénéficient donc comme tous de la même liberté d'expression.

D'ailleurs, n'est-il pas paradoxal que vous refusiez la liberté d'expression aux soldats qui ont servi leur pays pendant des décennies au risque leur vie, au moment où le président de la République place au rang de héros nationaux, au titre de défenseurs de la même liberté d'expression, des caricaturistes qui ont si souvent dénigré, insulté et injurié, en toute impunité et pendant des décennies, de nombreuses institutions françaises, souvent régaliennes, dont l'armée et ceux qui y servaient ?

Monsieur le sénateur, votre intervention, caricaturale dans sa forme, est injustifiée sur le fond. Pourquoi des citoyens ayant reçu une longue formation militaire, acquis une riche expérience opérationnelle et possédant une connaissance approfondie des questions de Défense, devraient taire leurs réflexions, critiques et contre propositions sur des mesures prises par un gouvernement quel qu'il soit quand ils estiment, de manière argumentée, que ces choix sont mauvais pour la France et son armée ? Il y a parmi ces anciens militaires des experts dans les multiples champs relatifs à la Défense y compris hors du domaine strictement opérationnel comme celui des relations internationales pour n'en citer qu'un.

18, rue Vézelay 75008 Paris

Tél : 01 42 25 48 43 - Courriel : secretariat@asafrance.fr

Site : <http://www.asafrance.fr>

Association 1901 déclarée le 27 mai 1983. J.O. N° 57322 GR 182 - Fédération A. Maginot

Faut-il vous préciser que ces militaires ont des préoccupations qui ne se limitent pas au court terme en vue d'une éventuelle élection ou réélection ? Ils estiment de leur devoir, y compris au terme de leur service actif, de sensibiliser et d'expliquer aux Français certains sujets concernant leur Défense, mais aussi de les alerter sur les risques et si nécessaire de dénoncer les insuffisances et carences de notre armée susceptibles de mettre en cause nos engagements d'aujourd'hui et demain notre indépendance.

A cet égard, ne voyez-vous pas que les évènements contredisent chaque jour certains des choix faits en dépit des réalités, alors qu'ils avaient été dénoncés par ces mêmes militaires ? C'est ainsi le cas des contrats opérationnels fixés dans le dernier Livre blanc qui sont incohérents au regard des menaces identifiées dans ce même document, d'une loi de programmation militaire 2014–2019 inadaptée aux besoins réels des armées, de l'engagement trop tardif en RCA avec trop peu de moyens pour tenter de remplir une mission ambiguë sans véritable vision politique pour ce pays, pour ne prendre que quelques exemples.

Votre brève intervention ne fait que renforcer ma conviction sur le devoir d'expression des militaires. Aussi je puis vous assurer que l'ASAF, avec ses milliers d'adhérents, de collaborateurs et de sympathisants, civils et militaires, va continuer son action avec une détermination accrue. Elle le fera hors de toute polémique avec pour seule finalité de contribuer à améliorer la connaissance et la compréhension de l'armée et des questions de Défense par le plus grand nombre de nos citoyens et à renforcer la cohésion de la Nation, quitte à dénoncer les contrevérités, démasquer les manipulations, critiquer les mauvaises décisions, quand bien même ces actions nuiraient à la popularité de responsables politiques ou aux intérêts de leurs partis.

En revanche l'ASAF continuera de soutenir tout ce qui contribue à renforcer la défense de l'intégrité du territoire et nos intérêts stratégiques, la protection de la population, l'indépendance de la Nation et la fierté des Français. Les hommes et les femmes, qui ont fait à 20 ans le choix de servir par les armes leur pays au risque de leur vie, ne peuvent se résoudre à le voir de plus en plus menacé et fragilisé, sans réagir et sans mettre au service de leurs compatriotes leurs réflexions libres sous tendues par une longue expérience des crises et des conflits.

Monsieur le sénateur, j'estime que les propos publics que vous avez tenus ne font pas honneur à votre haute fonction et que vous avez de la sorte trahi la confiance que vous ont accordée vos électeurs. C'est à cause de telles paroles incongrues et méprisantes visant une catégorie de Français que la défiance des citoyens envers la classe politique battra hélas de nouveaux records.

Soyez assuré du respect que je porte aux sénateurs dès lors que leur action porte la marque du service exclusif des intérêts supérieurs de la France.

Copie à:

- Monsieur le sénateur Gérard Larcher, président du Sénat
- Monsieur le sénateur Jean-Pierre Raffarin, président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat
- Monsieur le général d'armée Pierre de Villiers, chef d'état-major des Armées